



OFFICE DE L'ELEVAGE

M.C.C.E

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DU COMITE DE GESTION  
VIANDE de VOLAILLES et ŒUFS DU 19/09/2007**

**1. Restitutions à l'exportation dans le secteur des œufs.**

Augmentation de 25% pour les œufs à couver.

Les œufs à couver de dindes passent de 1,58€/100pcs à 1,98€/100pcs. Les autres œufs à couver passent de 0,79€/100pcs à 0,99€/100pcs.

**Vote : Avis favorable**

**Entrée en vigueur : 20.09.2007**

**2. Restitutions à l'exportation dans le secteur de la viande de volaille.**

Augmentation de 25% pour les poussins. Les poussins de poules passent de 0,98€/100pcs à 1,2€/100pcs. Les poussins de dinde passent de 1,95€/100pcs à 2,4€/100pcs.

Augmentation du taux du poulet entier congelé PMO/Russie qui passe de 47€/100 kg à 49,5€/100 kg à compter du 20.09.2007.

**Vote : Avis favorable**

**Entrée en vigueur : 20.09.2007**

**3. Taux de restitution applicables aux œufs et aux jaunes d'œufs exportés comme marchandises non énumérées en annexe I du Traité.**

Pas de proposition de modification.

**4. Prix représentatifs dans le secteur d'œufs, d'albumines et de la volaille.**

(€/100kg)

ENTREE EN VIGUEUR: 20/09/2007

Produit	Code NC	Prix de déclench.	Origine	Prix représentatif	Différence prix décl. / prix représ.	Garantie	Droit de douane
Poulets 70% congelées	0207 12 10	98,8	Brésil	112,5	-13,7	0	29,9
		98,8	Argentine	99,8	-1,0	0	29,9
Poulets 65% cong.	0207 12 90	131,2	Brésil	116,4	14,8	1	32,5
		131,2	Argentine	102,8	28,4	5	32,5
		131,2	Chili	143,2	-12,0	0	32,5
Poulet désossé cong.	0207 14 10	333,5	Brésil	214,0	119,5	26	102,4
		333,5	Argentine	246,4	87,5	16	102,4
		333,5	Chili	347,6	-14,1	0	102,4
Cuisses de poulets congelées	0207 14 60	158,9	Brésil	105,4	53,5	11	46,3
		158,9	Chili	149,0	9,9	0	46,3
Dindes désossés cong.	0207 27 10	329,9	Brésil	307,3	22,6	0	85,1
		329,9	Chili	353,0	-23,1	0	85,1
Préparations non cuites > 57%, poulets	1602 32 11	318,6	Brésil	231,3	87,3	17	86,7
		318,6	Argentine	124,5	194,1	63	86,7

Vote : Avis favorable  
Entrée en vigueur : 20/09/2007

**5- Présentation d'un document de travail sur un projet de règlement modifiant le Règlement de la Commission (CE) n°616/2007 portant ouverture et mode de gestion d'un contingent tarifaire dans le secteur de la viande de volaille, originaire du Brésil, de la Thaïlande et d'autres pays.**

Le texte devrait être voté lors du prochain comité du mois d'octobre.

MEILLEURES SALUTATIONS